

Original persönlich übergeben

1/12

o.714.O. - PO/vz

Le 23 mai 1978

Note au Chef du département

Les notes du 16 mai de la division III appellent les observations suivantes :

Adhésion de la Suisse à l'ONU  
Coopération avec les délégations autrichiennes

L'Autriche a certes intérêt à l'adhésion de la Suisse à l'ONU ce qui renforcerait le camp des Etats neutres, mais l'entrée de la Suisse représente aussi un concurrence potentielle, car, à long terme tout au moins, la Suisse pourrait alors remplir aussi bien ou même mieux certaines des tâches que s'est attribuées la diplomatie autrichienne. La position de Genève se trouverait aussi renforcée.

Vu cette attitude assez ambiguë des Autrichiens, il n'y a donc pas lieu à notre avis de s'appesantir sur les difficultés grandissantes que notre statut d'observateur nous cause à New York, mais nous pouvons bien entendu remercier l'Autriche de l'appui qu'elle nous donne lors des élections à des organes de l'Assemblée générale (Commission des transnationales, UNICEF, pour ne citer que des cas récents).

L'expérience de l'Autriche à New York en tant qu'Etat neutre est intéressante et instructive pour nous; M. Pahr nous avait promis, sauf erreur, de la documentation à ce sujet. Il

- 2 -

faudrait peut-être le lui rappeler, ceci d'autant plus que les Autrichiens sont, semble-t-il, assez flattés de se sentir les mentors de la Suisse.

La coopération avec les délégations autrichiennes au sein des conférences internationales est souhaitable et pourrait encore être améliorée; sa qualité varie en effet en fonction de la personnalité des chefs de délégation et aussi naturellement des sujets traités. Nous suggérons de la développer, notamment, par exemple, dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire (préparation de la prochaine conférence de la Croix-Rouge à Manille, par exemple) et au sein des institutions spécialisées.

#### Problème Genève - Vienne

Il s'agit d'une affaire infiniment complexe au point de vue technique et politique. S'il est certes souhaitable que l'Autriche et la Suisse évitent l'affrontement et se concertent autant que faire se peut, il faut tenir compte cependant des éléments suivants :

La décision est multilatérale et incombe à l'assemblée générale; elle intéresse à des titres divers plusieurs pays dont notamment la France et les Etats-Unis.

- Les propositions de transfert émanent du secrétariat général; nous ne les connaissons d'ordinaire qu'au dernier moment ce qui complique beaucoup toutes les recherches de solutions à l'amiable.
- Pour l'instant, nous ne disposons donc d'aucune base de négociation avec l'Autriche et il serait dangereux de s'engager dans une sorte d'exercice très général de répartition des

- 3 -

compétences entre Genève et Vienne. Ce serait à coup sûr la source de malentendus. C'est, en effet, au moment du choix des organes à transférer que les difficultés commencent.

Ce qui est certain, en tout cas, c'est que la Suisse a scrupuleusement respecté les décisions de l'assemblée générale concernant les transferts de Genève à Vienne et ne fait rien pour les retarder ou les entraver.

Les ambitions de l'Autriche vont bien au-delà du simple objectif de remplir les bureaux restés vacants du Donaupark par la suite d'erreurs de planification; le but est de faire de Vienne le deuxième centre des Nations Unies en Europe et il y a nécessairement sur ce point collision d'intérêts entre la Suisse et l'Autriche, puisque tout renforcement politique de Vienne se traduit par une perte de substance à Genève plutôt qu'à New York.

Certains éléments sont cependant de nature à faciliter une solution à l'amiable. D'une part, le temps travaille pour Genève parce que la pratique montrera que les transferts à Vienne sont beaucoup plus onéreux et compliqués que M. Waldheim ne l'a laissé entendre dans ses rapports. D'autre part, le taux d'expansion de l'AIEA - dont l'ONU doit reprendre la tour - est beaucoup plus élevé que prévu. Il en ira aussi sans doute ainsi de l'ONUBI quoique nous ne disposions pas d'indications précises à ce sujet. Vienne vient aussi d'accueillir l'UNWRA. Tout ceci signifie que le nombre de bureaux vacants au Donaupark - et qu'il incombe aux Nations Unies de remplir - va diminuer.

---

Aucune décision de l'assemblée générale n'a fait de Vienne un "Office des Nations Unies". L'Office "européen" des Nations Unies à Genève a perdu ce qualificatif à la suite d'une proposition de l'Autriche.

- 4 -

Il s'ensuit donc que, si l'esprit et la lettre des résolutions des Nations Unies sont respectés, un nombre moins élevé de fonctionnaires devrait être transféré de Genève et New York à Vienne. Ceci est important, car si l'on devait actuellement transférer quelque 180 fonctionnaires professionnels de Genève à Vienne, ceci entraînera soit le transfert d'un organe important - et le choix est très difficile -, soit le transfert de plusieurs unités <sup>mineures</sup> ce qui est probablement moins important au point de vue politique, mais peut constituer un affaiblissement de l'infrastructure du siège de Genève.

Il convient, enfin, d'éviter que ne soient transférés à Vienne des organes qui sont en fait des conférences <sup>et</sup> qui n'occupent que quelques fonctionnaires et de ce fait peu de bureaux. Le cas le plus typique a été celui de la commission de la conférence pour le désarmement, organe qui se réunit pendant six mois à Genève, où elle n'occupe que des services de conférence. (Un cas analogue pourrait se présenter pour la Commission du droit international, organe très important).

L'objectif de la Suisse doit être de garder à Genève le centre politique des Nations Unies et à cet égard, il faut se rappeler que tout transfert d'organe entraîne à sa suite celui des conférences.

En conclusion donc, s'il est nécessaire de dissiper le climat de méfiance qui - dans ce domaine comme dans d'autres - s'est instauré entre l'Autriche et la Suisse et d'exprimer le désir d'une concertation avant l'assemblée générale, il n'est, en revanche, pas possible avant la visite de M. Waldheim en juillet d'entrer dans le vif du sujet. Si la délégation autrichienne l'abordait de son propre chef, il faudrait alors bien

- 5 -

marquer qu'en ce qui concerne Genève, le caractère et le nombre des transferts doit correspondre à l'esprit et à la lettre des résolutions pertinentes des Nations Unies qui n'étaient pas de vider insidieusement le siège européen de sa substance, mais d'aider l'Autriche à résoudre les problèmes politiques et techniques - ces derniers bien précis - résultant de la planification défectueuse du Donaupark.

Division politique III

(Pometta)

Copie à :

- Section ONU/OI
- PO

S 25. Mai 1978 1 1.